SECTEUR 1. **RUE HENT KERVIEN**



Superficie :		0,53 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		13 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		7	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

L'accès créé doit permettre aux nouvelles constructions d'accéder à l'axe Hent Kervien par un accès mutualisé pour garantir la sécurité de l'accès au lotissement. Une aire de retournement calibrée au nombre de constructions doit être aménagée.

Afin de tenir compte de la proximité de la RD7, des aménagements permettant de limiter les nuisances sonores sont à prévoir. A ce titre, un traitement végétalisé des limites séparatives est à prévoir. L'insertion des futures constructions depuis les axes de circulations doit être soignée.

Ils peuvent présenter un caractère paysager pour garantir l'insertion des futures constructions depuis les axes de circulation.

Les haies et talus inventoriés doivent être préservés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.